ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Saisie d'une grande propriété de rapport améliorée du Quatrième District.

Il sera mis en No municipal 1023, Avenue Washington, entre les rues Magasin et Constance

Mde Nellie B Henderson vs Sheldon W. [illegible]

Cour de Civile.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 79,028 — Il sera vendu et mis de saisie et vente à mon bureau par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à la porte à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, le septième 1906, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Marengo, Magazine et Quatrième désignés par les Nos 15 et 16 de l'Ilet 53, sur un plan fait par Henry Meilhan jr. veyer, daté du 1er juin 1905 et déposé en l'étude de L. Bernet, notaire public dans la Nouvelle Orléans lesquels dits lots sont ensemble et séparément mesurant chacun trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et mesurant 3[illegible] 6 pouces de large à la rue Magazine et cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Mais dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John T Westlake, avocat pour la demanderesse.

4 août—4 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District, en partie améliorée

Dans [illegible] bornés par les rues Lapeyrouse, Miro, Gayarre et Carrollton

Taxe municipale No 2127 rue Lapeyrouse.

A la requête de Philip Papp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 79,951—En vertu d'un writ de vente [illegible] émis par le Greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à la porte à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 7 septembre 1906, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lapeyrouse, Gayarre et Miro, lesquels lots sont désignés par les Nos 21 et 22 de l'Ilet A, lequel est borné par les rues Lapeyrouse, Gayarre et Miro, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, et sont composés de tout le lot No [illegible] lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et [illegible] pieds quatre pouces de large à la rue Gayarre, et est composé de tout le lot No [illegible] lequel est désigné par le No [illegible] sur le plan susdit.

2e Un certain lot de portion de terre situé dans le même District et borné comme suit, savoir: [illegible] mesurant vingt quatre pieds et six pouces de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds et mesurant [illegible] pieds quatre pouces de large à la rue Gayarre, et est composé de tout le lot No [illegible] sur le plan susdit.

3e Un certain lot de terre, situé dans le même District et borné comme suit, savoir: [illegible] mesurant vingt quatre pieds et six pouces de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt cinq pieds et mesurant [illegible] pieds quatre pouces de large à la rue Gayarre, et est composé de tout le lot No [illegible] sur le plan susdit.

Mais dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Jos. Rosenberg, Esq. avocat.

27 juin—27—août 3 1917 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de droit, titre et intérêt dans et à la propriété de valeur du Troisième District.

Mme Anna M. Schaefer vs M. et Mme Roger Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 68,677 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droit, titre et intérêt de Mme Helena Schaefer, épouse de Roger Grimes, dans et à la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, soeils et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés séparément par les Nos 26 et 27 de l'Ilet A, lequels sont bornés par Caroline, Carrollton, les rues David, Toulouse, St Pierre, d'après le plan fait par Peoguet et Chevallier, veyers, déposé dans les archives de W. H. Pete s, ancien notaire en cette ville, par les No 49, lesdits lots mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Toulouse par cent cinquante trois pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et mesurant présentement, étant sous le nom de Mme Helena Schaefer, épouse de Roger Grimes,

Mais dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Wade O. Martin, Jr. avocat pour le demandeur en exécution.

14 juil—13 20 27—août 3 10 16

Succession de Hugo Moritz Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,091—Division D—Attendu que Ernest Von Meyenberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugo Moritz Hoffmann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin Wolff, avocat.

3août—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement Agencé construit en 1903, l'intérieur redécoré cette année, capacité de siège est de 1367.

Il sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guerard, encanteur, JEUDI, le 30 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 juillet 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., Ltd., No 78,963 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le quelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Théâtre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Françoise et Rouman, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et donnant à la rue Bourgogne et l'autre lot mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127 10 6) de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, Aventails électriques, effets d'ameublement, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant payer pour frais de vente devant être passé pardevant J. M. Légier, notaire et dépôt avec lui un or 10 pour cent du prix d'achat au bout de l'adjudication

ROBERT G. GUERARD

Encanteur

W. L. Hughes, avocat.

E. A. Saint, reporteur.

29 juil—29—août 5 12 19 26 30

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Gus Lehman Jr. vs "Athletic Park Amusement Company Ltd."

La Batisse Arcade, la Batisse Casino, la Batisse [illegible] la Batisse de la bande de musique la Batisse Japonaise etc.

Aussi le bail du Lanceur "Park Athletic"

No 79,041—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier Encanteur Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, le 20 août 1906 à 11 heures a m, sur les lieux connu comme "Parc Athletic" comprenant l'usine et clôture, ci-après vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 juillet 1906 par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans agissant en place de l'Hon. Fred D. King juge de la dite Cour Division B, absent en congé, à propriété ci-après décrite, à savoir:

1er Un lot de bâtisses meubles, installations et attaches etc.

2e Le bail sur ladite propriété commençant le 1er novembre 1906, à $500 pour le trimestre finissant le 1er janvier 1907, payable d'avance et de 1er février 1907 et finissant le 31 janvier 1908, à $2,000 par an, payables en paiements trimestriels partiels de $500 chacun, devant les premiers jours de février, mai, août et novembre de 1907, successivement, avec le privilège de renouvellement pour deux ans additionnels au taux de $3,00 par an payable d'avance en paiements trimestriels partiels, commençant le 1er février 1908. L'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail et de soumissionner avec ses termes et conditions, et de payer le loyer du moment qu'il est dû

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel, Hart & Darey, E. Howard McCaleb, avocats.

A. B Léopold Receveur.

22 juil—29—août 5 12 16

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix pour spéculation.

Onze lots de valeur dans l'Ilot borné par les rues Lowerline, Edenburg, Quinzième ou Olive, et St Pierre.

A proximité de la Harry Bros Tank Co Panama Tank Co. et environ un ilet du chemin de fer Illinois Central.

Succession de Jesse R. Mason.

No 74,830—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

Division A.

PAR ALBERT PAUL Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—LUNDI, le 23 août 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 juillet 1906, il sera vendu à Enchère publique, pour le compte de la succession de Jesse R. Mason, les propriétés de valeur, comme suit—

Onze certains lots de terre, dans la Sixième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Quinzième, St Pierre et Edenburg, lesquelles dits lots sont désignés comme lots Nos 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 19, d'après le plan de Edgar Fritz, déposé voyer de ville le 12 juin 1896.

Les lots Nos 2, 7, 8, 9, 10 faisant face à la rue Lowerline, les lots Nos 7 et 9 ayant une largeur et façade sur ladite rue de 30' 2" 3"', Et les lots Nos 2, 8 et 10 ayant une largeur et façade à ladite rue de 30' 2" 4"', et le tout desdits lots Nos 2, 7, 8, 9 et 10 ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Lowerline et Edinburg.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 faisant face à la rue St Pierre. Les lots Nos 11, 13 et 15 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 4"', et les lots 12 et 14 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 3"' et le tout des dits lots ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 11 formant l'encoignure des rues St Pierre et Edinburg.

Le lot No 19 ayant une façade de 40 pieds à la rue Quinzième et a une profondeur de 120 pieds 0 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 19 est amélioré par un cottage double, portant le numéro municipal 7513 rue Quinzième ou Olive.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Seitzfaden, notaire, l'acquéreur devant assumer un dossus et en plus du prix de l'adjudication le paiement des taxes dues à l'Etat et à la ville pour l'année 1906. L'acquéreur devra déposer 20 pour cent du prix d'achat au commencement de l'adjudication.

22 juil—22 29—août 5 12 19 26

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 11me jour de novembre 1896, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Amélia Heirich vs R. E. Simons, son mari—No 49,627—Jugement:

Sur la motion de J. N. Wolfson, avocat pour la demanderesse, et en produisant de preuve pour supporter sa demande, la loi et l'évidences étant en sa faveur;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré le 20 mai 1896 soit maintenant confirmé et fait final et que, conformément, il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Amélia Helrich, épouse de Rudolph E. Simons, et contre le défendeur le dit Rudolph E. Simons, son époux, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant la communauté d'acquis et gains jusqu'ici existant entre eux; la reconnaissant la seule propriétaire de ses meubles de sa maison et l'autorisant à reprendre l'administration et le contrôle de sa propriété paraphernale.

Il est de plus ordonné que la demanderesse ait et recouvre jugement contre le défendeur dans la somme entière de Quatre Cent Cinquante dollars et les dépens avec intérêt légal sur ladite $450 du 24 février 1886 jusqu'au paiement.

Jugement rendu le 11 novembre 1896.

Jugement signé le 17 novembre 1896

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle Orléans ce 1er jour d'août de l'année de Notre Seigneur dix neuf cent six.

J. McCORMICK, Député Greffier.

2 août—2 6 11

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Double à Deux Etages

No 122 rue N. Roman, entre Canal et Iberville, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 août 1906, à midi.

Succession de Miss Caroline Graff.

No 79,243, Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orleans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 9 août 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le deuxième district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre susdaté et signé le 6 juillet 1906 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dites Votes privileges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Dorbigny, Donan et Canal, désigné comme lot No 14 de l'Ilet No 51 sur un plan fait par Joseph Pilié voyer daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. N. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre est borné au un côté par le lot No 10 et sur l'autre côté par le lot No 17 et mesurant en mesure française vingt cinq pieds de face à la rue Roman sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse double en bois à deux étages, avec un étage dans le fond, retiré de la banquette contenant de chaque côté, 5 chambres, hangar galerie sur la façade, citerne, etc., et est connu comme le No 122 rue N. roman.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a en un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur, portant huit (8) pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'intérêt payable annuellement, lesdits billets devant être garantis dans leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété et donnés dextile, avec toutes les clauses usuelles et notamment de sécurité. Dans les ventes de crédit de la propriété foncière, l'acheteur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et devant assumer les taxes d'Etat et de ville de 1906.

George J. Duterneret, avocat.

205 batisse de la Bourse au Coton.

8 juil—8 15 22 29—août 5 8 9

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRE SPLENDIDE

Propriétés commerciales, résidences et vacantes dans le premier district.

Rues Magasin et Calliope, rue Exato et la paroisse Jefferson.—Splendide occasion pour placement.

Dans la succession de Odelie Zabriska.

No 78,987—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs—bureau No 342 rue Carondelet—LUNDI, le 13 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 13 juillet 1906, par l'Hon. John St. Paul, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et adressé à Cicero A. Ramsey, encanteur, la propriété ci-après décrite—

1e Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 138, borné par les rues Magasin, Calliope, [autrefois rue Duplantier] Cita et Constance, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un devis dressé par George De Armas, voyer, le 19 juin 1906 et lequel dit lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Calliope et mesurant trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Magasin, par une profondeur et façade de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces et pas de ligne à la rue Calliope. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages, connu comme Nos 1106-02 rue Magasin.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies etc. etc., situé dans le même Ilet comme le ci dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre B et est contigu à celui du lot A dudit devis et commençant à un point trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope, ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles, les améliorations sont connues comme No 1106 rue Magasin.

3e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le même Ilet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre C, lequel lot est contigu à celui des lots A et B dudit devis dans le fond et mesurant soixante (60) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope. Le même largeur dans le fond par une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent des bâtisses à deux étages connues par les numéros 1028-1028-1030 rue Calliope.

4e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, etc., etc., situés dans le premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Erato, Constance, Gaiennié et Magasin désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, voyer, le 25 mai 1847 déposée en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt neuf (29) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de face à la rue Erato, par une profondeur de cent soixante quinze (175) pieds dix [10] pouces et une (1) ligne, entre ligne égales et parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée, sept pieds (7) de largeur, contigu au même. Les améliorations sont connues comme No municipal 1019 rue Erato.

5e Un certain Ilot de terre, ensemble avec tous les droits, etc., etc., situé à Shrewsbury, paroisse de Jefferson, etc. Etat, borné par la avenue Severn, les rues Première, Deuxième et Hulin, désigné par le numéro 4, d'après un plan dressé par W. Wilkerson, voyer, sous date du 21 janvier 1837, déposé en l'étude de William Christy, notaire, paroisse d'Orléans.

6e Un certain Ilot de terre ensemble avec tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le village de Harlem, paroisse de Jefferson, connu comme numéro cent seize (116) sur un divis par F. Wilkerson, voyer, approuvé par L. Bringier, voyer général, le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de William Boswell, plus tard Edward Barnett, notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, moins la portion vendue à M. Hurtig consistant de deux lots, livre des transferts 14, folio 457.

Aussi l'Ilot No cent dix sept (117), situé dans la même ville et paroisse que le ci dessus. L'Ilot numéro cent vingt trois, moins cette portion vendue au New Orleans et Western Railroad.

Ilot numéro cent vingt quatre (124) le tout d'après le plan ci-dessus, fait par le ci dessus nommé voyer.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer tous deux les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer l'acte ou les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John Dymond, Jr. avocat.

15 juil—15 22 29 — août 5 12 16

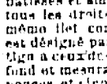

Si vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur?

GEO. ST-PAUL,

—ENCANTEUR—

Galeries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

137 RUE CARONDELET,

18 avril—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE SIMPLE

No 1718 rue Bourbon.

MERCREDI, 5 Septembre, à midi.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne.

Succession de Veuve François Daurin.

No 79,010—Cour Civile de District, Div. D.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, lequel ordre est daté et signé le 2 août 1906, je vendrai à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne, à midi, MERCREDI, le 5 septembre 1906, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 377, borné par les rues Bourbon, St Antoine, St Claude et Rempart, désigné par la lettre B, sur un plan de A. de Armas, daté le 12 avril 1880, annexé à un acte de vente de O. de Armas daté le 20 décembre 1880, commençant à une distance de 97 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Rempart, et mesurant 30 pieds 0 pouces, 4 lignes de face à la rue Bourbon par 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 1718 rue Bourbon.

Conditions — Une moitié en sus comptant, et la balance en un an, dans billet de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur du billet, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de pris, et toutes les clauses usuelles; le vendeur devant payer toutes les taxes incluant celle de 1906, l'acquéreur devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur en partie du paiement ou prix au moment de l'adjudication, et devant avoir droit aux loyers seulement du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

Chas. F. Claiborne, avocat.

5 août—5 12 19 26 — sept 2 5

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POSITIVE.

Bâtisse en briques à trois étages,

No 528 RUE ROYALE.

Entre St Louis et Toulouse, contigu à l'Hôtel St Louis, près de la nouvelle Maison de Cour.

Dans une localité où les valeurs augmentent journellement.

Bâtisse convenable pour bureaux, maison de logement et emplacement d'affaires et le rez-de-chaussée convenable pour n'importe quel genre d'affaires.

Résidence ou Emplacement d'Affaires

Avec 6 chambres, cottage simple dans le fond du lot à l'encoignure de l'avenue Cleveland et de la rue Roman, seulement à un ilet de la rue du Canal et à quelques minutes du centre des affaires.

Pas de limite, pas de réserve.

Succession de Mme Mary McCord, épouse de William Johnson.

No 77,096, Division C.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 septembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, agissant en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er août 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Cleveland, autrefois Gasquet, les rues Palmyre Prieur et Roman, mesurant vingt sept (27) pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur et façade de cent neuf (109) pieds dix (10) pouces trois (3"') lignes sur la rue Roman et autres lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage simple 209-211-215 rue Roman.

2e Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Royale, Chartres, St Louis et Toulouse, mesurant vingt (20') pieds onze (11') pouces et quatre (4"') lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt (120') pieds.

Les améliorations comprenant la bâtisse simple en briques à trois étages connue comme le No 528 rue Royale.

Conditions—Comptant l'acquéreur payant les taxes de 1906. Un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Harry L. Loomis, Jr.

2 août—2 5 12 19 26—sept 2 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de feue J. B. Mayeur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,101—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Rathbone, exécuteur dans cette succession, ne devait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et ledit exécuteur déchargé. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. 7août—7 14 21

Successions de John C. et Mary A. Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 79,295 et 79,306 consolidés—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par H. H. Pitts, exécuteur de John C. Kenney et exécuteur testamentaire dudit Mary A. Kenney ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. 3août—3 7 14

AVIS AUX CREANCIERS

Walter L. Saxon vs Southwestern Brick and Tile Manufacturing Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,405 — Division C. — Avis est par le présent donné aux creanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry G. Stewart et Francis Chavanne, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Fred. C. Mare [illegible] E. E. Heisy, avocats. 4août—4 9 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Hub. Brou vs Maurice Green.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 26,143—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre au public à la vente à l'enchère publique, devant mon entrepôt Nos 611 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville, MARDI, le 14me jour d'août 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un piano Gilbert, un lot de meubles de maison, une petite presse, un lot de chemises de dessous etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire susmentionné — Conditions — Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—John B. Fisher avocat pour les demandeurs.

3 août—3 5 14

Albert Mackie Grocery Co., Ltd., vs Willis et Wendling, insolido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 26,327 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ivy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, Division C, Martin Wills, défendeur dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 611 et 615 rue Bienville, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 11me jour d'août 1906, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: —1 "cash register", 1 lot assorti d'épiceries, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau—Conditions—Comptant. — WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Tilberger & Duffy, avocats pour la demanderesse.

31 juil—31—août 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Waterhouse vs Jesse Crossland et femme en communauté.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 26,148—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 15me jour d'août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir — Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 1179, borné par les rues Annette, Allen, Miro et Tonti, ledit lot étant décrit par le No 4 sur un plan dressé par R. Surgi, ingénieur civil, et un autre plan fait par [illegible] le 29 mai 1843 et déposé en l'étude de Paul E. Théard, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Annette par une profondeur de 128' 3"'. Saisi dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté—Conditions—Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour le demandeur.

15 juil—15 22 29—août 5 15

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées. La Fournisseur de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Algiers, au Dry Dock. Phone 38.

Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 576.

1er oct—10m mar vend dim

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MARDI, 14 AOUT 1906

Succession de Elizabeth Brown. No 79,627, Cour Civile de District Division A.

Un Cottage Double élevé de terre très attrayant

No 3217-19 avenue Saint Claude entre Ursulines et Roselius.

Attention! Spéculateurs, Charbonniers et Hommes de Plaisance—A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne — A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur — Bureau 846 rue Commerce — En vertu d'un ordre de l'Hon Geo H. Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 31 juillet 1906, et à moi adressé l'offrirai en vente MARDI, le 14 août 1906, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes privilèges et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Dauane, Lopez et Rendon, désigné par le No cinq (5) sur un plan et certificat d'apentage fait par E Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente passé pardevant N B Trist, notaire, le 27 mars 1905, lequel lot commençant à une distance de cent vingt trois pieds et six lignes de l'encoignure de la rue Lopez et mesurant trente et un pieds de face à la rue du Canal par cent trente neuf pieds et cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente devant être passé pardevant Roger Legier notaire.

L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Emile Pontes, avocat. 12 juil—12 15 22 29—août 5 12 14

Geo. St.